

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un décembre à dix neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle Communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Thierry TAVERNIER, Maire de Villers-Saint-Genest.

Présents :

Mesdames : Babel Carole, Courtier Bénédicte, Lavigne Laurence, Le Fresne Pascaline adjointe.
Messieurs : Tavernier Thierry Maire, Février Patrick, Grosmangin Jean-François, Mancier Gilles.

Pouvoirs :

Excusés :

Absent : M. Alibouch Youssef

Date de convocation du conseil municipal : 14 décembre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 09

Nombre de conseillers présents : 08

Nombre de conseillers votants : 09

Secrétaire de séance : Mme Sauvage Valérie

Monsieur le Maire proclame la séance ouverte à 19h33.

01-M. Le Maire demande s'il y a des remarques sur le PV du 04/12/2023. Mme Laurence Lavigne indique qu'elle n'avait pas compris que l'on abandonnait le projet de la mare à BLONDEL. M. le Maire indique que c'est la réponse qui lui a été faite lors du dernier conseil. M. Grosmangin indique que lui non plus n'avait pas compris que l'on abandonnait le projet. M. le Maire propose que l'on remplace <<abandonner le projet>> par le conseil sursoit au projet.

Le conseil valide ce choix. M. le Maire indique que de toute manière, il faudra acheter une petite surface pour accéder à la mare. Mme Le Fresne indique que nous étions arrivés au bout des démarches administratives et qu'il est dommage de renoncer.

02-M. Le Maire indique qu'il a été reçu par Mme Le Sous-préfet en présence de Mme Le Fresne. M. le Maire demande à celle-ci de faire un compte-rendu de l'entrevue afin de lever toute ambiguïté.

Mme Le Fresne indique que l'ensemble des sujets actuels ont été évoqués. Mme Le Sous-préfet indique qu'au vu des sommes déjà engagées, il serait souhaitable de terminer le PLU et qu'un point sera fait après le dépôt de l'arrêté. Il est convenu que si M. le Maire reste dans le même état d'esprit, sa démission sera acceptée.

M. le Maire indique que la condition première est de clarifier la position du conseil sur les orientations du projet. Il indique qu'après les nombreuses réunions de travail, il convient de voter la qualité et la densité des zones retenues ainsi que le phasage de ces dernières.

C'est à cette seule condition qu'il compte aller au bout du PLU. Il indique que la densité évoquée par l'aménageur au cœur de Bourg lui semble élevée et en inadéquation avec le projet élaboré en réunion de travail. Il indique que le seul moyen de mener ce projet est l'EPFLO : **Établissement Public Foncier Local** des territoires de l'Oise et Aisne. Mme Courtier est sceptique sur la capacité pour la commune de mener à bien le projet.

M. le Maire propose que la prochaine réunion du conseil municipal soit consacrée au seul PLU et qu'une délibération soit prise pour chaque orientation. Le conseil approuve cette proposition. Deux dates sont proposées, à savoir le 15/01/2024 ou le 16/01/2024.

IL sera certainement nécessaire de faire une visio avec le bureau d'études Mosaique pour repréciser les choses.

Il est indiqué que la suspension du PLU peut pénaliser la requalification des fermes en fin d'activités.

03-Le point suivant est consacré aux diverses démarches administratives à prendre, suite aux démissions reçues :

*à savoir celle de M. Jacques Bourrut-Lacouture et celle de Mme Audrey Duchesne.

IL s'agit de prendre acte dans un premier temps de la démission de M. Jacques Bourrut-Lacouture de son poste de 2^{ème} adjoint et de son mandat de conseiller.

La seconde délibération porte sur la démission de Mme Audrey Duchesne de son mandat de conseillère municipale.

Un tableau actualisé des membres et statuts du conseil municipal sera envoyé en préfecture.

*Une délibération doit être prise pour acter les nouvelles dispositions du pacte financier de la CCPV.

M. le Maire rappelle le principe du pacte financier et les nouveaux axes éligibles, à savoir :

-Les îlots de fraîcheur

-Les panneaux mobiles. (signalétiques travaux...)

21 -Les dispositifs liés au ruissellement (fossés noues)

*Commune.

Une délibération sera à prendre pour autoriser M. le Maire à engager 25 % des dépenses d'investissement et de fonctionnement de l'année N-1 afin d'assurer la facturation avant le vote du budget.

*Assainissement.

La même délibération est à prendre afin d'assurer la facturation avant le vote du budget.

*AFR. (association foncière)

Il faudra élaborer un budget en 2024 afin de pouvoir titrer les intérêts des parts sociales détenues à la banque Crédit Agricole BRIE PICARDIE.

04- Divers

*Vente et échange avec M. Harteel.

M. le Maire indique que le bornage sur une parcelle communale a eu lieu le 19/12/2023 et que la l'échange-vente lié à la parcelle contiguë à la STEP sera signée le 22/12/2023. Il précise que les retards et la procédure de DUP ont coûté approximativement 30.000€.

* Micro crèche de Bouillancy :

M. le Maire indique avoir assisté à la réunion de présentation de la société «aux petits mômes» et en présente les grands points.

6 à 7 personnes embauchées, une capacité de 12 berceaux pouvant être portée à 14.

La structure s'établira sur deux classes de l'ancienne école, la rénovation sera supportée par la société, le loyer sera versé au SIRS après l'ouverture.

Mme Courtier déplore qu'on ne puisse pas prioriser les familles des communes, M. le Maire indique que si on veut que le fonctionnement soit entièrement transparent pour les communes, il faut laisser la société entièrement gérer la micro crèche.

*Investissements 2024.

Le conseil souhaite une pause dans les projets, M. Mancier indique que le clocher aurait besoin d'être rénové et Mme Le Fresne indique que le columbarium actuel est presque complet. M. le Maire précise que la date limite pour le dépôt des dossiers de subventions sur la plateforme est fixée au 29/01/2024.

-Points Divers.

*La DSP assainissement est partie pour la signature.

*Les travaux sur la station sont stoppés à cause des intempéries. M. le Maire indique que de son point de vue, ils ne seront probablement pas terminés avant mars 2024. M. le Maire indique avoir demandé la remise en état du chemin menant à la station en fin de travaux.

*City stade, son ouverture est conditionnée à la réception du document du bureau de contrôle. L'ensemble des subventions doit être demandé début 2024.

*Vidéo protection, une participation est à demander au SIRS, les subventions ont été reçues.

*SIRS-école Simone Veil

Nous devons facturer à l'entreprise CHAMEREAU, au compte prorata du chantier les dépenses induites, à savoir :

Les 20 chaises dérobées, la facture de débouchage de la conduite d'assainissement, l'eau du chantier.

Au Titre du SIRS, entre décembre 2022 et mai 2023 l'eau et l'électricité.

Une entreprise va intervenir en février pour reprendre les soudures des sols sur l'ensemble du groupe scolaire.

Il reste des interrogations sur le suivi des portes de services, des fuites sur le toit de la maternelle et sur les butées de portes défaillantes.

Il reste 150.000 € de DGD à régler sur le groupe scolaire et à demander le solde des subventions ainsi que rembourser la ligne de crédit.

Une régulation sera à ajouter sur la maternelle afin de gérer le chauffage. M. le Maire se rendra chez l'entreprise REXEL de Meaux pour s'approvisionner.

*Prix de l'eau 2024.

Le prix de la facture pour une consommation de 120 m³ restera inchangée. La surtaxe assainissement augmentera probablement de 1 € afin d'assumer le coût des travaux.

*Mare.

Nous sommes toujours dans l'attente du retour de la partie adverse pour finaliser le contrat. M. le Maire Indique que la somme sera retenue par la CARPA pendant 20 jours avant d'être reversée à la commune.

*Voirie.

Un gravillonnage sera à prévoir rue des Mathurins, M. Mancier indique qu'il est urgent d'intervenir rue de la Procession, angle chemin de la justice. M. le Maire indique que l'entrée de cette rue est sur le domaine privé mais reconnaît qu'il faut intervenir rapidement.

*Boîte à livres.

Mme Le Fresne indique qu'elle est en service. Il faudra mettre une pancarte signalétique.

M. Mancier demande quand il faut donner les éléments notamment la page travaux afin de finaliser la rédaction., du petit canard, Mme Le Fresne indique que la distribution se fera début Janvier comme d'habitude.

*Arbre de Noël.

M. le Maire indique que la journée s'est bien déroulée, que bon nombre de personnes se sont déplacées et que c'est de son point de vue une journée où la bienveillance est de mise.

Il remercie toutes les personnes qui contribuent dans l'ombre à la réussite de cette journée.

*Le miroir pour la rue des Mathurins a été livré.

*Prévoir la rénovation du tableau électrique de la mairie.

*Vidéo-Protection Messieurs Février et Mancier redemandent une formation.

*Il faudra songer à revoir l'éclairage à l'intérieur de l'église.

*M. le Maire informe le conseil que la société Rocqservice de dératisation a été retenue, Mme Le Fresne indique que le devis a été signé et que celle-ci devrait intervenir en janvier prochain.

*Mare à Blondel :

A la demande de plusieurs conseillers, M. le Maire présente le projet envisagé. Le conseil considérant les démarches, les investissements déjà réalisés, décide la poursuite du projet et autorise M. le Maire a finaliser celui-ci. Une délibération sera prise en ce sens lors du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 20h52.